

En 1770 - Mémoire de Monsieur de Steinauer

Un document des Archives Nationales. A.N. Col E 373 bis, dossier Steinauer. Vues 96-97

[Salaires des gouverneur et intendant]

===

Mémoire

M. de Steinauer, Commandant en second de l'Isle de France a l'honneur de représenter à M. le Contrôleur général qu'avant l'arrivée du Gouverneur, la cour lui faisait un traitement de 100 pistoles par mois qui étaient payées en piastres et qui lui suffisaient à peine pour les dépenses que son état l'obligeait de faire.

A l'arrivée du Gouverneur, ses appointements ont été portés à 16.000 livres, mais qui lui ont été payées en papiers sur lesquels il perd 6.000 livres.

M. de Steinauer supplie Monsieur le Contrôleur Général de vouloir bien lui faire continuer le payement de cette somme en piastres : il a pour lui 1°. L'impossibilité où il se trouve de faire face aux dépenses occasionnées par sa place avec 10.000 livres ; 2°. L'état qu'il est obligé de tenir en sa qualité de commandant, vu l'absence du Gouverneur du quartier habité par M. de Steinauer ; 3°. La disproportion énorme du traitement des autres officiers supérieurs de l'île avec le sien. Celui de M. le Ch. Desroches a été porté à 80.000£, M. Poivre à 70.000£, M. de Bellecombe à 30.000£ et M. de Crémont à 20.000£. Enfin M. de Steinauer est le seul à qui l'on donne des papiers, tout le reste est payé en piastres. Il ose espérer que d'après ces titres, Monsieur le Contrôleur Général voudra bien ne mettre aucune [des/def...ion] dans son traitement d'avec les autres commandants de l'île.

* * *